

Tél. : 03 26 61 52 51  
Fax : 03 26 61 55 41

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2025.**

Etaient présents : MM. LECOMTE Guy, PIGOT Jocelyne, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BOCART Brigitte, Chantal BUTELLE, DESOUTTER Jean-Michel, FOURNAISE Michel, ROCHET Bertrand, SERGENT André.

Absent excusé : Monsieur PONCELET Xavier ayant donné son pouvoir à Monsieur ROCHET Bertrand.

Secrétaire de séance : Monsieur SERGENT André.

**Approbation du compte rendu du conseil du 26 novembre 2024** : le conseil à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil du 26 novembre 2024.

Monsieur le Maire précise que :

- Le devis pour les filets de l'église a été signé le lendemain de la réunion et on a reçu le vendredi un courrier de la DRAC accordant une subvention de 2 948,84 € et l'autorisation de poser les filets
- La date de la brocante a été modifiée par rapport au dernier compte rendu à savoir le dimanche 15 juin 2025.
- Fête patronale : le comité des fêtes veut bien organiser un apéritif si la fête a lieu, en attente de la réponse du conseil municipal des jeunes.

**Crédits reportés** : le conseil municipal à l'unanimité vote les crédits suivants à reporter sur le budget de l'exercice 2025 :

**DEPENSES :**

- Opération 102 Eglise	21 000 €
- Opération 107 atelier	27 700 €
- Opération 108 mairie	7 000 €
- Opération 111 salle communale	14 000 €
- Opération 125 Vidéoprotection	80 000 €
- Caution compte 165	775 €

Soit un total en dépenses à reporter de 150 475 €.

**RECETTES :**

- Opération 102 église	149 700 €
- Caution compte 165	775 €

Soit un total en recettes à reporter de 150 475 €.

**Choix du prestataire pour terrain multisport** : Monsieur le Maire informe le conseil que la commission a opté pour la société HUSSON. Les demandes de subvention ont été faites pour la CU du Grand Reims et le Département avant fin 2024 et les demandes DETR et Région sont en cours.

Les devis sont pour les agrès de 14 447,30 € HT et pour le multisport il est à revoir car le prix pour la plateforme ne convient pas. L'entreprise GOREZ doit venir afin de le mettre à jour. La décision sera validée après réception des devis mis à jour.

Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention pour le fonds de soutien de la CU du grand Reims attribué pour l'installation du multisport et des agrès. Le conseil autorise le maire à signer la convention et accepte la subvention attribuée.

## Délibération n° 2025-1-1 : acceptation du fonds de soutien de la CU du Grand Reims pour multisport et agrès

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° CC-12-2024 du conseil communautaire du 27 juin 2024 créant le fonds de soutien aux investissements communaux et adoptant son règlement,

Vu la délibération n° 2024-5-8 du 3 septembre 2024 du conseil municipal de Cauroy lès Hermonville sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux d'installation d'un terrain multisport et espace fitness,

Vu la délibération n° CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Cauroy lès Hermonville,

Considérant que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération concordance du conseil municipal de Cauroy lès Hermonville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

D'accepter le fonds de concours accordé par la communauté urbaine du Grand Reims pour les travaux d'installation d'un terrain multisport et espace fitness pour un montant de 20 000 € HT sur un montant estimé de travaux de 79 679,20 € HT,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Vidéoprotection** : Monsieur le Maire explique au conseil que les devis sont arrivés ce jour après insistance car les demandes de subventions pour la DETR notamment doivent être transmises pour le 31 janvier au plus tard.

Les devis reçus sont :

- INEO pour 7 caméras : 30 259,49 €
- CITEOS pour 7 caméras 44 387,07 €

Le Maire explique qu'il a demandé la mise en place d'une caméra supplémentaire au croisement de la rue du Général De gaulle et de la rue des Terres pour viser la beine à verres.

Le devis mis à jour par INEO ainsi que le devis LOSANGE et la partie ENEDIS :

- INEO pour 8 caméras 37 246,14 € HT soit 44 695,36 € TTC
- LOSANGE pour fibre 15 000,00 € HT soit 18 000,00 € TTC
- ENEDIS pour raccordement 4 250,00 € HT soit 5 310,00 € TTC

TOTAL 56 496,14 € HT soit 68 005,36 € TTC

Il faudra prévoir la maintenance du système pour un montant de 96 € HT par mois.

Le dossier de demande de subvention DETR a été envoyé ce jour, les dossiers pour la Région et le FIPD seront envoyés début février et celui pour la CU du Grand Reims fin juin début juillet.

**Devis** : monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu différents devis à savoir :

- Les pigeons viennent se mettre sous les ardoises de la toiture de la mairie, il faudrait donc boucher ces espaces afin qu'ils ne puissent plus s'y installer. Le montant du devis est de 1 000 € HT. Il faut également prévoir une nouvelle campagne de dé pigeonnisation pour un montant HT de 1 500 €. Après délibération, le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer ces deux devis.
- Un devis a été reçu de l'entreprise GAGNAIRE pour le changement de la chaudière de l'ancienne gare : devis pour une chaudière à condensation pour un montant de 5 983 € HT. La question est : faut-il remplacer la chaudière actuelle par une chaudière à condensation ? Deux devis

supplémentaires seront demandés aux entreprises BAILLIEUX et DG Plomberie de notre commune.  
A revoir.

**Chauffage salle** : Monsieur DESOUTTER Jean-Michel explique qu'il est allé rectifier la programmation sur 19 °. L'entreprise MISSENARD devait venir faire des essais de température, mais n'est pas venue. Monsieur le Maire explique au conseil que le barillet électronique installé pour fonctionner avec les badges est défaillant, l'entreprise R2 Technologie vient demain pour voir le problème.

**Droit de préemption urbain** : Monsieur le Maire informe le conseil que la communauté urbaine a signé plusieurs refus de droit de préemption urbain sur notre commune à savoir :

- Parcelle ZC 59 pour une surface de 1 074 m<sup>2</sup> située 3 bis chemin du Godat
- Parcelles AC 136 et parcelle AC 137 pour une surface totale de 2 098 m<sup>2</sup> située 6 rue du Général De Gaulle
- Parcelle AC 399 pour une surface de 743 m<sup>2</sup> située 13 rue Roland Dorgelès

**Avantage spécifique d'ancienneté** : Monsieur le Maire explique au conseil que suite à la nomination de Madame ERCKELBOUT Marie-Lise rédacteur territorial, la commune peut lui accorder un avantage spécifique c'est-à-dire une bonification d'ancienneté de 6 mois obligatoire et une bonification d'ancienneté de trois mois supplémentaires qui est facultative. Le conseil décide de lui accorder une bonification d'ancienneté de 9 mois.

**Travaux** : Monsieur le Maire demande au conseil de réfléchir aux futurs travaux à effectuer dans la commune.

Il propose de prévoir le monument aux morts situé sur la RD 944.

Monsieur le Maire informe le conseil que la DRAC a effectué deux versements des subventions pour l'église en fin d'année à savoir :

- Eglise tranche 1 pour un montant de 8 665,44 €
- Eglise tranche 2 pour un montant de 21 685,13 €

**Contrat partenariat mutuelle Just** : Monsieur le Maire demande au conseil son autorisation pour signer la convention de partenariat avec la mutuelle Just. Ce partenariat permettra aux habitants de pouvoir adhérer à cette mutuelle.

#### **Délibération n° 2025-1-3 : convention pour partenariat avec la mutuelle Just**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la Mutuelle Just dans le cadre du partenariat visant l'accès à un contrat de complémentaire santé à tarifs négociés dont les bénéficiaires sont les habitants de la commune.

Charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**Informations sur la Cu du Grand Reims** : monsieur le Maire donne les dernières informations sur la Cu du grand Reims en sa possession à savoir :

- Le prix de l'eau et de l'assainissement devrait être fixé en fonction de la performance des réseaux, des augmentations sont à prévoir.
- CST : négociations avec les syndicats
- Conseil d'orientation ressources : sans le plan de loi des finances 2025 du gouvernement, le budget a été voté sur le modèle de celui de 2024.
- Fonds de soutien : 94 dossiers ont été retenus
- Dans notre secteur, toutes les communes sont satisfaites de la nouvelle offre des transports sauf Loivre, Courcy, Berméricourt et Merfy.
- Monsieur le Maire a été à un petit déjeuner avec Monsieur ROBINET Arnaud au pôle de Cauroy lès Hermonville où a notamment été abordé le thème des transports
- Une nouveauté : deux agents seront engagés pour faire le petit entretien dans les écoles et bâtiments de la CU. Vu qu'il y a des bureaux vides au pôle il a été proposé qu'il y ait une installation à Cauroy lès Hemronville.

- Transfert des sapeurs-pompiers du Grand Reims au SDIS en cours
- Madame Carole LIVERNOIS a été présentée aux Maires du secteur puisqu'elle va prochainement être remplacée Madame ROBY Françoise qui part en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

Le Maire,

Guy LECOMTE

